

<http://ec-genevoix-tauxigny.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article292>



CORONAVIRUS - COVID-19 - informations du 04 mars 2020

- Archives - 2019-2020 - infos CORONAVIRUS - COVID19 -



Date de mise en ligne : mercredi 4 mars 2020

Copyright © École Maurice Genevoix de Tauxigny-Saint-Bauld - Tous droits
réservés

Vous trouverez ci-dessous les consignes relatives à la gestion des autorisations d'absence **pour les parents qui doivent garder un enfant faisant l'objet d'une demande de respect de période d'isolement.**

Si les parents ne disposent pas d'une autre solution de garde, ils prennent contact avec l'agence régionale de santé :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/coronavirus-covid-19-point-de-situation>

afin qu'un médecin habilité par l'ARS procède à l'établissement d'un avis d'arrêt de travail correspondant à la durée d'isolement préconisée de l'enfant (procédure détaillée et documents à joindre en utilisant le lien précité).